



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES  
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES  
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

## La négociation des salaires – version 1999 !

BOUCHERVILLE, le 12 mai 1999 - A la suite de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 avril dernier, le Bureau du Syndicat a obtenu, à plus de 98 %, un mandat pour négocier les hausses salariales pour les années 1999 et 2000, selon la proposition présentée lors de l'assemblée. Rappelons que la proposition du SPSI vise à corriger un écart salarial de près de 20 % par rapport au salaire moyen versé aux ingénieurs du Québec, sans qu'il soit tenu compte de la scolarité spécifique requise dans nos fonctions.

A la suite de l'assemblée générale, des démarches ont été entreprises auprès de la Direction et les négociations ont débuté mercredi le 12 mai. Cette première rencontre permettra aux deux parties de présenter leurs positions préliminaires de négociation et d'échanger sur un calendrier de rencontres. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

### **Procédures à suivre en cas de grève dans les autres unités syndicales**

Comme vous avez pu le constater, les négociations entre la Direction et nos confrères membres du SCFP - local 1500 (métiers), local 957 (techniciens) et local 2000 (bureaux) - sont dans une impasse et le SCFP a décidé d'entreprendre une grève sélective pour forcer un règlement du litige. Dans cette situation, comment doit-on se comporter en cas de grève ou de ligne de piquetage ?

Tout d'abord, rappelons qu'au Québec, les lois interdisent formellement aux employés d'une entreprise d'effectuer le travail qui est généralement réalisé par un autre employé en grève. Ainsi, si votre gestionnaire vous demande d'effectuer un travail - ou des tâches - qui relèvent d'un employé en grève, vous avez le droit de refuser d'effectuer ce travail et aucune mesure disciplinaire ne peut être prise contre vous. Par contre, si vous effectuez néanmoins ce travail, sachez que vous pouvez être poursuivi - à titre personnel - en vertu du Code du travail et que, dans ce cas, le SPSI n'assumera aucunement votre défense en pareille situation.

S'agissant des lignes de piquetage, il faut se rappeler qu'en vertu des lois, dans la mesure où les membres du SPSI ne sont pas en grève, vous êtes tenus de rentrer au travail à la condition que l'employeur garantisse un accès sécuritaire aux lieux de travail. Vous n'êtes pas tenus de rentrer au travail si vous estimez que vous courez des risques quelconques pour accéder à votre lieu de travail. De plus, si une ligne de piquetage vous interdit l'accès au site et que vous désirez néanmoins "forcer" cet accès, vous risquez non seulement d'infliger des blessures à ces personnes - dont vous serez tenus personnellement responsables - mais vous aurez à travailler, par la suite, avec des confrères qui se rappelleront de votre geste...

De grâce, s'il y a une ligne de piquetage et que vous avez un "rendez-vous avec un client" (sic), réfléchissez un peu avant de foncer sur ces personnes ...

### **Le groupe de travail R&D rencontre le Président**

Vers la fin de l'année 1998, un groupe de chercheurs a décidé de se réunir, sur une base régulière, afin de cerner les problèmes qui touchent la R&D à l'IREQ et au LTEE et d'identifier les solutions requises. Après plusieurs réunions de travail, le comité a remis son rapport au Bureau du Syndicat et il a été convenu que, si on veut donner suite à ce rapport et enclencher un processus de révision des méthodes et pratiques de la R&D, une rencontre avec la direction supérieure de l'entreprise s'imposait. Le comité était dirigé par Bernard Saulnier et François Morin, tous deux chercheurs à l'IREQ, et y collaboraient des chercheurs de toutes disciplines.

Le Bureau a donc sollicité une rencontre avec la Direction et celle-ci s'est tenue vendredi le 7 mai. Faisaient partie de la délégation du SPSI, Jean-Marc Pelletier et Réal Reid, ainsi que les dix membres du groupe de travail sur la R&D. Du côté d'Hydro-Québec, le Président André Caillé nous a reçu et la rencontre a duré près de deux heures.

L'échange fut franc et cordial et a permis de présenter un constat sur la situation de la R&D telle qu'elle est vécue par les chercheurs/ingénieurs : déficiences de l'approche client-fournisseur, budgets et mandats incomplets ou inexistantes, absence d'imputabilité des gestionnaires/décideurs, manque de compétence et de formation scientifique des gestionnaires de R&D, absence totale d'orientation long terme, ... Bref, tout y a passé !

Quoique cette rencontre n'ait pas débouché sur des engagements formels et précis, il a été permis d'apprendre que la direction d'Hydro-Québec avait l'intention, en 1999, de corriger les lacunes qui ont été maintes fois répétées en divers forums. De plus, on nous a indiqué que cette nouvelle orientation serait abondamment documentée dans la nouvelle version du Plan stratégique - qui doit être déposée au gouvernement du Québec en novembre -. Ainsi, avec une vision précise de l'avenir et un plan directeur ajusté en conséquence, M. Caillé a indiqué qu'il serait en mesure de relancer la R&D à Hydro-Québec et a invité les chercheurs/ingénieurs à y contribuer.

Les avis sont partagés quant au résultat de notre démarche - certains membres du comité étant satisfaits de la rencontre et des réponses reçues, d'autres étant plus sceptiques - mais une chose doit être prise pour acquise : le message a été clair, les problématiques ont été présentées avec des exemples concrets, les solutions proposées ont été formulées pour répondre au nouveau contexte de l'électricité. Nous avons indiqué que les attentes de chercheurs/ingénieurs de l'IREQ et du

LTEE ne passaient pas par la formation d'un autre comité d'étude sur les problématiques de la R&D et que nous nous attendions à des solutions à court terme.

Suite à cette rencontre, le groupe de travail poursuit sa réflexion sur les suites à donner à la rencontre. Pour ceux et celles qui voudraient consulter le rapport final du groupe de travail SPSI sur la R&D, il est disponible sur notre site internet, sous la rubrique "Documents de référence".

### **Pour nous rejoindre**

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 3014

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630  
1-877-449-9630

Fax : (450) 449-9631

Courriel : [secretariat@spsi.qc.ca](mailto:secretariat@spsi.qc.ca)

Page Web : [www.spsi.qc.ca](http://www.spsi.qc.ca)

Le Bureau du SPSI